

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juin 2020

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : onze
L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. MAGNIN Didier - M. AURIERE André – M. PAGET Olivier - M. GIRINAL Jean Marc – M. CECH Franck – M. LEGAY Olivier – M. TATIBOUET Bruno - Mme GUENOT Lucienne - Mme GAUTHEROT Annick – Mme SOCIÉ Mathilde – Mme SMEDLEY Marie-Hélène

Date de convocation : 3 juin 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire. Madame Annick GAUTHEROT a été élue secrétaire.

1/ Délégations de fonction et de signature du Maire aux adjoints :

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à donner des délégations de fonction et de signature aux adjoints, en cas d'absence ou d'empêchement, pour :

- la gestion de tout acte administratif et comptable (mandatements, suivi budgétaire et décisions modificatives, signature de devis approuvés par le conseil municipal, etc),
- l'organisation du secrétariat de mairie,
- l'organisation et le suivi des tâches de l'employé du syndicat de voirie de Pennesières,
- le suivi et la réalisation des chantiers de travaux,
- la réception et l'instruction des dossiers d'urbanisme,
- la possibilité de déposer plainte au nom de la commune pour toutes les dégradations, détériorations, dépôts sauvages constatés sur le territoire communal.

En outre, le conseil municipal autorise le Maire à donner aux adjoints les délégations de fonction et de signature suivantes :

- pour le Premier Adjoint : délégation pour la gestion du patrimoine municipal,
- pour la Deuxième Adjointe : délégation pour la gestion des affaires culturelles, financières et sociales.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces décisions.

2/ Fixation de l'indemnité de fonction des élus locaux :

Le Maire explique que les élus peuvent percevoir une indemnité mensuelle de fonction pour l'exercice de leur mandat et précise que cette indemnité est fixée par un pourcentage de l'indice terminal brut de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune. Pour la commune de Buthiers, ces indices sont les suivants :

- 25.5 % pour le Maire, soit 991.80 €,
- 9.9 % pour les adjoints, soit 385.05 €.

Compte-tenu des finances de la commune, le Maire propose d'allouer les indemnités mensuelles suivantes :

- le Maire : 14 %, soit 544.07 € brut,
- le Premier Adjoint : 5 %, soit 194.47 € brut,
- la Deuxième Adjointe : 4 %, soit 155.57 € brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la proposition du Maire,
- décide de fixer l'indemnité de fonction du Maire à 14 % de l'indice terminal brut, soit 544.07 € brut,
- décide de fixer l'indemnité de fonction du Premier Adjoint à 5 % de l'indice terminal brut, soit 194.47 € brut,
- décide de fixer l'indemnité de fonction de la Deuxième Adjointe à 4 % de l'indice terminal brut, soit 155.57 € brut,
- décide que ces indemnités seront versées à ces taux respectifs dès la date d'élection du Maire et des adjoints, soit le 25 mai 2020,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3/ Désignation des délégués aux différentes commissions :

Le Maire explique qu'il convient de procéder à la désignation des délégués aux commissions. Ont posé candidatures pour les commissions suivantes :

CCPR :

- titulaire : Didier MAGNIN
- suppléant : Olivier PAGET

SIED 70 :

- titulaire : Bruno TATIBOUËT
- suppléant : André AURIERE

Syndicat de voirie de Pennesières :

- titulaires : Annick GAUTHEROT - Mathilde SOCIÉ
- suppléant : Olivier PAGET

Commission forêt :

- Franck CECH
- Jean-Marc GIRINAL
- André AURIERE
- Marie-Hélène SMEDLEY
- Olivier PAGET

Commission d'appel d'offre :

- Lucienne GUENOT
- Olivier LEGAY
- Bruno TATIBOUËT
- Didier MAGNIN

Commission animations et évènements festifs :

- Annick GAUTHEROT
- Lucienne GUENOT
- Mathilde SOCIÉ
- Marie-Hélène SMEDLEY

Correspondant défense : Didier MAGNIN

Commission informatique et communication :

- Bruno TATIBOUËT
- Franck CECH
- Marie-Hélène SMEDLEY

Commission de contrôle des listes électorales :

- conseiller : André AURIÈRE
- déléguée du Préfet : Nicole PAGET
- délégué du Président du Tribunal : Fabrice COSTILLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve toutes ces candidatures.

Commission communale des impôts directs :

le conseil municipal propose les 24 noms suivants :

Elise PETITJEAN - Lionel BASTIEN - Michel GAUTHEROT - Rémy KLINGUER - Marjorie LECOCQ - Clotilde PATOUX - Martine HURTER - Dominique MARTIN - Laurence LEGROS - Lionel LAMIDIEU - Philippe VIENNET - Joël LAROCHE - Christine DAMPENON - Guy DIDIER - De SCEY François, propriétaire de bois - Jeannine ROUSSY, propriétaire n'habitant pas la commune - Vincent TRONÇIN - Evelyne SERGENT - Daniel LAPLACE - Pierre GRIVEL - Florence PAGET - Colette ROBIN - Fabrice COSTILLE - Edith TATIBOUËT;

4/ Adhésion à la COFOR

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la COFOR et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

5/ Questions diverses :

Le Maire explique qu'en vertu de l'article 2122-22 du CGCT, il peut disposer de délégations du conseil municipal pour toute ou partie du mandat, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil.

Le Maire sollicite la possibilité de déposer plainte au nom de la commune pour toutes les dégradations, détériorations, dépôts sauvages constatés sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de déléguer au Maire la possibilité de déposer plainte, d'intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour toutes les dégradations, détériorations, dépôts sauvages, etc. sur le territoire communal.

Bulletin d'informations de la commune :

en juillet

- photo et liste des commissions,
- travaux,
- recensement...

Travaux :

Suite à la réfection d'une fuite rue de l'Eglise, les ouvriers ont découvert une cavité sous la route

Le Maire a demandé à la CCPR de renouveler les conduites d'eau qui se situent sous les futurs bateaux entre le 13 et 21 Grande Rue.

La fibre n'est pas assez enterrée Grande Rue, vers la maison d'Olivier PAGET, pour pouvoir réaliser les plateaux. Elle sera, dans certaines rues, enterrées et dans d'autres elle sera aérienne. Des poteaux seront installés pour renforcer le réseau existant.

Du 6 juillet au 6 septembre, la traversée du village sera impossible puisque la route sera totalement fermée aux véhicules du 13 au 21 Grande Rue (y compris le week-end). Seuls les piétons pourront passer.

Rue des Chenevières, les trous vont être rebouchés et la voirie sera recouverte d'un enduit monocouche bitume élastomère.

Le transformateur rue du Vernois va être enlevé.

Le chemin de bois au bout de la parcelle 16 va être remblayé.

Le sapin de Noël prendra sa place vers l'abri de bus : un nouveau branchement électrique va être installé.

Distribution des informations :

La liste est validée par le conseil.

Horaires de tonte :

Des habitants de Buthiers ont demandé de modifier les horaires de tonte : le conseil a décidé de ne pas les modifier. Ils restent les mêmes, soit : de 9 h à 12h et de 14 h à 19 h 30.

Dépôts sauvages :

Des dépôts sauvages sont constatés régulièrement en direction de Sorans. Le passage va être bouché pour que les véhicules ne puissent accéder.